

Désignation de M. Christophe PERRON en
tant que personnalité extérieure siégeant
à la CFVU

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 16 janvier 2024

Délibération 2024/01/CFVU – 1

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

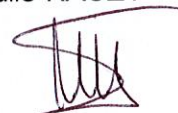
Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent la désignation de M. Christophe PERRON en tant que personnalité extérieure représentant un établissement d'enseignement secondaire siégeant à la CFVU.

Toulouse, le 16 janvier 2024

La Présidente

Odile RAUZY



Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 33

Nombre de voix favorables : 33
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0